

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 34 (1997)  
**Heft:** 1316

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Rendez-vous manqués avec l'innovation

ENTRE L'ADHÉSION à un principe et sa réalisation concrète, le chemin est souvent long et tortueux. La dernière session des Chambres fédérales en a fourni deux bonnes illustrations.

En juin 1966, le peuple a plébiscité une nouvelle politique agricole orientée vers les besoins du marché et respectueuse de l'environnement. Lors du débat sur la «Politique agricole 2002», personne au Parlement n'a remis en question ces orientations. Car les véritables enjeux se cachent maintenant dans les dispositions particulières de la législation: ce n'est pas un hasard si le projet a fait l'objet en plenum de 80 propositions de modification.

En résumé, la nouvelle loi sur l'agriculture, si elle fait la part belle aux paiements directs, n'en prévoit pas moins des subventions pour garantir l'écoulement de la viande et du fromage. Ouverture au marché certes, mais à petits pas et sous l'aile protectrice de l'État. Pour la majorité des députés, attentive aux doléances des organisations agricoles, il s'agit d'assurer aux paysans des conditions stables pour réaliser les mutations nécessaires.

Au Conseil des États, on se serait cru un instant à un congrès des Verts, tant l'intérêt et la nécessité d'introduire une taxe sur l'énergie y ont été reconnus. Ce

qui n'a pas empêché les sénateurs de rejeter dans la foulée une taxe de 0,6 centime par kwh sur les énergies non renouvelables à utiliser à la promotion de l'énergie solaire. Il ne faut rien précipiter, ont affirmé les députés de la chambre haute, et soigneusement étudier les autres propositions déjà émises à ce sujet.

«La Suisse ne peut se payer le luxe de devenir une île écologiquement protégée» affirment les adversaires d'une agriculture verte et d'une politique énergétique plus frugale. Ceux-là mêmes qui ne cessent de prôner l'innovation, l'adaptation et la

flexibilité se complaisent dans un conservatisme borné dès lors qu'on aborde ces deux dossiers de manière innovatrice.

En matière agricole comme dans le secteur de l'énergie, il est peu probable que l'environnement international nous

*Il est peu probable  
que l'environnement  
international nous  
laisse le temps d'une  
réflexion  
supplémentaire*

laisse le temps d'une réflexion supplémentaire. Nous regretterons alors le temps perdu par la faute de ceux qui défendent aujourd'hui leurs rentes de situation. Car demain, sur les marchés, les paysans suisses ne survivront qu'en proposant des produits de haute qualité biologique. Et la Suisse risque bien de manquer le rendez-vous commercial très profitable des énergies renouvelables.

JD  
Voir dossier de l'édito, page 2.